



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

MP.EIA/WG.1/2000/25
26 juillet 2000

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

Réunion des parties à la Convention sur l'évaluation
de l'impact sur l'environnement dans un contexte
transfrontière

Groupe de travail sur l'évaluation de l'impact
sur l'environnement

(Troisième réunion, 9-12 octobre 2000)

(Point 2, c) ii) de l'ordre du jour provisoire)

Décision II/13

**Dispositions budgétaires et financières pour la période allant
jusqu'à la troisième réunion des Parties***

Présentée par le Bureau

La Réunion,

Rappelant sa décision II/11 relative à l'adoption du plan de travail concernant les activités au titre de la Convention durant la période allant jusqu'à sa troisième réunion,

Rappelant également sa décision II/12 relative aux mesures qui visent à favoriser la participation d'experts des pays en transition,

* Le présent document n'a pas été revu par les services d'édition.

Rappelant en outre l'article 13 de la Convention qui stipule que le Secrétaire exécutif de la CEE exerce les fonctions de secrétariat,

Constatant que la bonne application de la Convention suppose la mise à disposition de ressources administratives et financières suffisantes pour appuyer et poursuivre les initiatives nécessaires à la réalisation de ses buts,

1. Décide que les Parties contribuent au budget de la Convention et les engagent vivement à verser leurs contributions à titre volontaire [librement] [selon que de besoin] avant la fin de l'année 2001;
2. Donne son approbation au budget de la Convention pour la période allant jusqu'à la troisième réunion des Parties, tel qu'il figure dans le tableau ci-après;
3. Prie instamment les Parties et les non-Parties qui participent aux activités relevant de la Convention d'assurer la fourniture des ressources nécessaires à la réalisation du programme d'activités convenu;
4. Invite le Secrétaire exécutif à continuer de fournir des services de secrétariat, renforcés au moyen de ressources extrabudgétaires supplémentaires mises à disposition par les Parties, pour les tâches prévues dans le plan de travail, comme indiqué dans la décision II/11;
5. Prie le Bureau d'établir, avec le concours du Secrétariat, un budget qui sera soumis aux Parties à leur troisième réunion pour qu'elles l'adoptent par consensus.

PLAN DE TRAVAIL 2001-2003

ACTIVITÉS	PAYS CHEF DE FILE	PAYS CONTRIBUANT	BUDGET	COUVERTURE	RÉSULTAT	CALENDRIER APPROXIMATIF
1. Examen de l'application de la Convention	Secrétariat	Tous	CEE/ONU	100 %	Examen	1) Rapport révisé, automne 2001 2) Rapports de pays automne 2002
2. Système d'établissement de rapports		Tous	5 000 dollars pour les participants des pays en transition (pays chef de file)		Rapport sur le système révisé d'établissement de rapports	Rapport final, été 2001
3. Coopération avec d'autres conventions			25 000 dollars pour les participants des pays en transition (pays chef de file) pour l'atelier 35 000 dollars pour le pays chef de file		Rapports sur des éléments communs	Automne 2002
4. Directives concernant les bonnes pratiques	Finlande Pays-Bas Suède		70 000 dollars (pays chefs de file)	100 %	Projet de directives	Printemps 2001 Automne 2002
5. Évaluation stratégique de l'environnement	Tous	Tous	25 000 dollars (pour les participants des pays en transition, par réunion) (voir plus bas)		Projet de protocole sur l'évaluation stratégique de l'environnement	
6. Coopération sous-régionale	Croatie Pologne		25 000 dollars pour les participants des pays en transition 30 000 dollars pour le pays chef de file	100 %	Directives pour favoriser la mise en œuvre de la Convention et renforcer la capacité des pays de la CEE et les NEI à appliquer à la Convention	Fin du printemps 2002
7. Base de données	Pologne	Tous	20 000 – 2001 20 000 – 2002 20 000 – 2003	25 % (Pologne) 25 % (Pologne) 25 % (Pologne)	Mise en place intégrale de la base de données	

ACTIVITÉS	PAYS CHEF DE FILE	PAYS CONTRIBUANT	BUDGET	COUVERTURE	RÉSULTAT	CALENDRIER APPROXIMATIF
8. Amendements à la Convention		Tous	25 000 dollars pour les participants des pays en transition, par réunion 30 000 dollars pour le pays chef de file		Rapport sur d'éventuels amendements à la Convention	Du printemps 2001 au printemps 2003
9. Réunions (2) du Groupe de travail sur l'EIE	Tous	Tous	25 000 dollars pour les participants des pays en transition, par réunion		Gestion effective de la Convention	
10. Réunions du Comité d'application			5 000 dollars pour les participants des pays en transition, par réunion		Rapport sur l'examen de l'application de la Convention	Été 2001 à été 2003
11. Groupe de travail spécial à composition non limitée sur le Protocole			25 000 dollars pour les participants des pays en transition, par réunion		Projet de protocole sur l'ESE	Été 2001 à été 2002
12. Troisième réunion des Parties			42 000 dollars 200 000 dollars		Prise de décisions concernant l'application de la Convention	
13. Réunions du Bureau (4 réunions)	2-3 pays		2 000 dollars 2 000 dollars 2 000 dollars 2 000 dollars		Organiser les travaux dans le cadre de la Convention	
14. Frais de déplacement du secrétariat Documentation de promotion, etc. Consultants	Secrétariat		52 150 dollars		Promotion et appui	

Notes :

1. La période budgétaire est celle qui court entre les deuxième et troisième réunions des Parties, soit les deux années comprises entre février 2001 et l'automne 2003. Les chiffres ci-dessus sont des estimations annuelles.
2. Il est entendu que les autres dépenses liées à l'organisation de la troisième réunion des Parties seront prises en charge par le pays d'accueil, en coopération avec d'autres pays s'il y a lieu. Le pays d'accueil peut également envisager d'assumer les frais de participation des délégations des pays en transition.
3. Le Bureau considère qu'un (que des) gouvernement(s) devra (devront) assurer un concours en nature en détachant des spécialistes auprès du secrétariat.
4. Le pays d'accueil devra prendre en charge les frais de déplacement du personnel du secrétariat au titre des séminaires ou des ateliers.
